

CHAPITRE 10. COMMUNICATIONS POINT-MULTIPOINT

10.1 SERVICE PAR SATELLITE POUR LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS AÉRONAUTIQUES

Le service de télécommunication point-multipoint par satellite destiné à appuyer la diffusion de renseignements aéronautiques sera basé sur des services protégés, sans préemption, à plein temps, comme le définissent les Recommandations pertinentes du CCITT.

10.2 SERVICE PAR SATELLITE POUR LA DIFFUSION DES PRODUITS DU SMPZ

Les caractéristiques des systèmes sont les suivantes :

- a) *fréquence — bande C, Terre-satellite : bande 6 GHz, satellite-Terre : bande 4 GHz ;*
- b) *capacité avec débit binaire effectif d'au moins 9 600 bit/s ;*
- c) *taux d'erreur sur les bits — moins de 1 sur 10^7 ;*
- d) *détection des erreurs sans circuit de retour ;*
- e) *disponibilité — 99,95 %.*

